

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 31 AOUT 2015  
N°59/2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE LE TRENTE ET UN AOUT,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 août 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.**

**PROCURATIONS : KOENIG S. à NIVON J., ZANNI B. à MILET F.**

**EXCUSES : LEGROS N.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame CHABANY Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RH – CREATION DE POSTES**

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'évolution de la bibliothèque municipale en médiathèque. Afin de permettre cette évolution, le Maire propose la création d'un poste d'assistant de conservation à mi-temps (3<sup>ème</sup> échelon) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Il rappelle également que les services techniques voient leurs effectifs modifiés :

- D'une part depuis le reclassement d'un agent vers des missions administratives
- D'autre part, avec le départ prochain d'un agent à la retraite (1/2/2016)

Il propose la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 1<sup>er</sup> échelon à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DECIDE** la création :

- D'un poste d'assistant de conservation à mi-temps 3<sup>ème</sup> échelon au 01/09/2015
- D'un poste d'adjoint technique à temps complet 2<sup>ème</sup> classe 1<sup>er</sup> échelon au 01/10/2015

**CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 07/09/2015  
Reçu en préfecture le 07/09/2015  
Affiché le 09/09/15  
ID : 038-213800717-20150831-D150831\_5-DE

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
**CHAMP sur DRAC LE PREMIER SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE**

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication

